

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes 3 fr. 00
Reclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Les réformes nécessaires

Paris, le 16 mai 1908.

Louis Légasse, Délégué des Iles Saint-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies à Monsieur le Ministre des Colonies.

Paris.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement a été avisé que, malgré les meilleures conditions de navigabilité dans lesquelles sont partis, *le mois de mars dernier*, nos navires pêcheurs métropolitains des divers ports de France, à destination des bancs de Terre-Neuve, une dizaine d'entre eux ont été désemparés pendant la traversée de l'Océan, et ont sombré. Un des trois-mâts naufragés a même eu le malheur de perdre trois hommes pendant les opérations de sauvetage. Les tempêtes qui ont sévi sur les côtes de France, et notamment en plein océan, ont été d'une violence extrême; en général, la mer est toujours très mauvaise dans l'Océan à cette époque.

L'expérience des questions maritimes et des choses de Terre-Neuve, me fait redouter que nous aurons à déplorer d'autres pertes, des pertes bien plus sensibles, des pertes irréparables: des disparitions de navires corps et biens. Nous n'en connattrons la gravité que vers la fin du mois de juin, époque où les navires partis pour les Bancs reviennent à St-Pierre.

N'y a-t-il aucun moyen de diminuer le nombre des naufrages?

Le Gouvernement a exercé, particulièrement cette année, une surveillance active sur les navires pêcheurs métropolitains, et leur a imposé des obligations et des moyens de sauvetage qui leur étaient inconnus jusqu'à ce jour. Plusieurs commissions de visite ont régulièrement fonctionné, et successivement visité les navires de pêche de Terre-Neuve; aucun d'eux n'a pris la mer sans être en parfait état de navigabilité, et muni des rechanges prévus par les nouveaux règlements. Il y avait tout lieu d'espérer que, grâce aux précautions prises tant par l'Armement que par le Gouvernement,

ment, le nombre des bateaux naufragés allait être inférieur à celui des années passées.

Or, c'est le contraire qui a existé.

Les mesures prises par le Gouvernement sont bonnes certainement; mais elles sont insuffisantes pour sauvegarder la vie de nos pêcheurs et les préserver du naufrage.

Je me permets, tout d'abord, d'appeler votre attention sur les diverses lettres que j'ai eu le devoir de vous adresser, depuis surtout l'année 1900; à cette date, j'énumérais, dans ma brochure sur la Situation et l'avenir économiques des îles St-Pierre et Miquelon, les réformes indispensables destinées à assurer le succès de la pêche de Terre-Neuve, et à améliorer sensiblement le sort de nos marins. Le résumé de ces lettres se trouve dans « Le mois Colonial et Maritime » du mois de février 1907, que j'ai l'honneur de vous adresser, sous pli séparé, avec prière de vouloir bien donner, à celles de mes propositions qui n'ont pas encore été adoptées par le Gouvernement, la suite favorable qu'elles comportent.

Je viens vous prier, en ma qualité de Représentant des pêcheurs et des îles Saint-Pierre et Miquelon, de vouloir bien me faire adopter par le Gouvernement les résolutions suivantes:

1^o Aucun navire pêcheur métropolitain, armé à la grande pêche et allant sur les bancs de Terre-Neuve, n'aura le droit de quitter son port d'armement avant le 15 mars.

2^o Aucun navire pêcheur colonial, armé à la grande pêche à St-Pierre et Miquelon, n'aura le droit de quitter le port avant le 1^{er} avril.

3^o Toute infraction à ces règlements, entraînera la perte, pour le navire, des primes accordées par le Gouvernement.

C'est en faisant appel à vos sentiments d'humanité et de justice à l'égard de nos pêcheurs de Terre-Neuve, que je sollicite de votre bienveillance une solution promise et favorable, qui soit de nature à rendre moins précaire l'existence de nos pêcheurs et à leur donner un peu plus de bien-être, tout en assurant l'avenir de cette importante industrie de la pêche.

Veuillez agréer, etc., etc.

L. LÉGASSE.

Nous publierons au prochain numéro la lettre du 11 juin courant de M. l'Administrateur.

trateur de la Colonie à M. le Maire de Miquelon, au sujet de ces réformes. La lecture de cette lettre intéressera certainement nos lecteurs.

Extrait du « Mois Colonial et Maritime » de février 1907.

La situation à St-Pierre et Miquelon

J'écrivais à M. le Ministre des Affaires Etrangères, à la date du 28 janvier 1900, une lettre où, à côté des considérations si dignes d'intérêt qu'invoquaient nos pêcheurs du French Shore en faveur de leur cause, je portais à sa connaissance d'autres considérations, d'un ordre plus général, se rattachant à la prospérité de notre pêche dans la région de Terre-Neuve, à l'extension de notre marine marchande, à la bonne formation des équipages de notre flotte militaire et à la prospérité des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Les armateurs et pêcheurs de notre Colonie, disais-je, ne voient dans les menées terre-neuviennes que la poursuite d'une seule idée:

1^o Monopoliser l'industrie et le commerce de la pêche de la morue; étendre la prospérité de la pêche terre-neuvienne à notre détriment, développer les richesses de cette colonie dont nous gêrons sensiblement l'essor commercial et industriel par l'exercice de nos droits sur les meilleures côtes de cette île;

2^o Réduire notre industrie de la pêche de la morue et même l'annihiler d'une façon pour ainsi dire complète, en rendant impossible à nos pêcheurs la faculté de se procurer la boîte nécessaire si le banc venait à disparaître du banc; nous fermer les portes des côtes de Terre-Neuve; y défendre la pêche du hareng, du capelan et de l'encornet que nous trouvons en abondance au French Shore; rendre, en un mot, le ravitaillement de la boîte impossible à notre flotte de pêche.



3^e D'un seul coup, ruiner la prospérité économique des îles St-Pierre et Miquelon et porter une grave atteinte à nos marines marchande et militaire en supprimant ce qu'on est convenu d'appeler «la grande école de la Marine française»: la pêche sur les bancs de Terre-Neuve;

4^e Réduire dix à douze mille marins à l'inaction; détruire notre marine dans son germe, dans sa formation, dans son développement;

5^e Réduire à la misère ou tout au moins à la gêne, au point de vue des conditions économiques de la vie, environ cent mille personnes qui vivent en France et aux îles St-Pierre et Miquelon, plus ou moins directement, des produits de la pêche de la morue.

Et j'ajoutai:

En réclamant aujourd'hui de la France l'abandon de nos droits sur les côtes de Terre-Neuve, la colonie anglaise est fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'est tracée. Déjà, en interdisant par le *Bait Bill* la vente de la boëtte, dans les conditions normales à nos nationaux, par les pêcheurs terre-neuviens, la colonie de la Grande-Bretagne a essayé d'empêcher notre flotte de pêche de se ravitailler d'appât en temps opportun et à bon marché. C'était un moyen qui devait, d'après les prévisions de nos concurrents, rendre nos produits de pêche plus chers et permettre aux Anglais de lutter avantageusement, sinon victorieusement, contre nous sur les marchés étrangers. Mais le Gouvernement anglais n'est pas arrivé à ses fins, grâce à la découverte du bulot par nos pêcheurs, sur les lieux mêmes de pêche (sur les bancs de Terre-Neuve) et le seul résultat obtenu a été la cessation presque complète des relations commerciales entre Terre-Neuve et St-Pierre et Miquelon et, en outre, la misère pour les boëtteurs terre-neuviens. Mais le bulot tend à diminuer sensiblement. Or si procurer de l'appât devait devenir pour nous chose impossible un jour, notre pêche de la morue serait ruinée. En résumé, le French Shore ne nous assure pas seulement des avantages directs, il est aussi, indirectement, la sauvegarde de la pêche de la morue, et sa cession aux Anglais nous porterait, à ce point de vue, un coup fatal, si des compensations sérieuses ne nous étaient accordées par ailleurs.

En conséquence, je demandais, entre autres solutions que le Gouvernement français, pour réparer le préjudice considérable qui dégoulerait de l'abandon de nos droits, prévoit, par des mesures diplomatiques, par un traité précis et indiscutable, les graves et déplorables inconvénients qui résulteraient inévitablement de cette cession.

On ne pouvait maintenir notre industrie que par la stipulation de conventions expressées, consistent principalement selon moi:

1^e Dans la suppression du *Bait Bill*;

2^e Dans la liberté complète aux pêcheurs terre-neuviens de nous apporter à Saint-Pierre et Miquelon, ou de vendre sur les lieux de pêche (dans les eaux territoriales anglaises) l'appât nécessaire à nos pêcheurs, sans aucun impôt d'exportation ou autres droits quelconques;

3^e Dans la liberté complète à nos bateaux pêcheurs de l'exercice de leur industrie dans les eaux anglaises, en ce qui concerne la pêche de la boëtte: hareng, capelan, encornet, lançons et autres poissons et coquillages pouvant servir d'appât et qui pourraient se découvrir dans la suite sans que,

jamais, aucune restriction puisse être apportée à leurs droits de pêche, notamment en ce qui concerne les quantités, les époques et le mode de pêche;

4^e Dans la stipulation de l'exemption des «droits d'entrée, de séjour et de sortie», pour nos navires pêcheurs ou boëtteurs dans les ports de Terre-Neuve (ancre, port, phare, etc..., etc..., compris).

5^e Dans une indemnité pécuniaire aux concessionnaires français ayant des établissements de pêche au French-Shore (homards et morues).

6^e Dans une indemnité pécuniaire aux pêcheurs allant au French-Shore.

Je n'ai cessé de signaler, depuis lors, la situation lamentable créée à notre Colonie de St-Pierre et Miquelon, par suite de la cession de ces droits séculaires.

Mais nous avons été sacrifiés sans échange, par ailleurs, la moindre compensation de qui que ce soit.

Né pouvant plus nous procurer l'appât nécessaire à la pêche de la morue, c'est-à-dire, l'appât connu sous le nom générique de «boëtte», la pêche est devenue désastreuse, les maisons d'armement se sont ruinées, les armateurs découragés désarmé, et les ouvriers et marins pêcheurs en souffrent profondément. L'armement tend de plus en plus à disparaître.

Notre flottille de pêche des îles St-Pierre et Miquelon (sans compter les 400 petits bateaux faisant la pêche côtière) qui a été de 220 navires, se trouve aujourd'hui réduite à 75 misérables goëlettes.

Les armements de Fécamp et de St-Malo, les ports de Bordeaux, Bayonne, Marseille, Port-de-Bouc et Martigues se ressentent également du contre-coup ainsi que, dans un autre ordre d'idées, les ports de Brest, Paimpol et Nantes, qui fournissaient de nombreux transports portant du sel à St-Pierre, et en rapportaient des cargaisons de morue.

Plus de 100.000 personnes en France vivent plus ou moins directement de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve. Plus généralement, toutes les parties de la France qui consomment la morue se ressentent de l'état actuel des choses. Mais les îles St-Pierre et Miquelon ont été le plus directement atteintes.

Les habitants quittent en grand nombre la colonie et le pays sera à jamais perdu si le Gouvernement n'arrête pas l'exode.

Certes, je ne récriminerai (à quoi bon?) contre personne et je me bornerai à indiquer les moyens de mettre un terme à l'expatriation et de relever la Colonie qui finira par sombrer tout à fait, si l'on n'y prend garde.

Le rapporteur du budget, à la suite des explications que je lui ai fournies, a loyalement reconnu le bien fondé de mes réclamations relatives aux charges dont était lourdement grevée, à tort, le budget de St-Pierre et Miquelon. Et il a proposé la mise à la charge du budget métropolitain des postes et télégraphes de la subvention postale de 100.000 francs qui est actuellement supportée par les finances locales.

Il a ajouté qu'il était de toute justice également que l'entretien des phares de la colonie fût assuré par la métropole. En effet, nos phares servent au commerce international et cette charge doit incomber entièrement à la métropole.

Il en est de même du service médical à l'hôpital de St-Pierre, qui ne sert qu'aux marins métropolitains et étrangers. Divers autres services au sujet desquels j'ai fourni toutes les indications nécessaires peuvent

être aussi classés dans la même catégorie.

Avec un peu de justice, un peu d'équité et une bonne administration, nous pouvons sauver le pays et lui rendre, en peu d'années, sa prospérité perdue.

Il n'est pas besoin de rappeler ici que nos malheureux concitoyens paient par l'impôt une moyenne de 125 francs d'impôts, que le Gouvernement français, au lieu de nous donner les moyens de lutter contre Terre-Neuve, qui a toujours cherché notre ruine, a, au contraire, accentué notre infériorité par la cession du French-Shore.

J'énumérerai donc ici tout simplement quelques-unes des réformes complémentaires destinées, à la suite de celles que j'enumerai en 1^{er} dans ma lettre à M. le Ministre des Affaires Etrangères, à sauver de sa redoutable ruine notre Colonie de St-Pierre et Miquelon.

Ce sont:

1^e Modifications au tarif général des douanes;

2^e Réduction des droits de navigation;

3^e Remaniement de l'octroi de mer et l'impôt foncier;

4^e Création d'un entrepôt à St-Pierre;

5^e Perception à St-Pierre des droits sur le sel, que la métropole touche indirectement et dont le montant, en temps ordinaire, peut être évalué à 80.000 francs par an;

6^e Mise à la charge de la métropole de subvention postale, le service postal devra être payé par elle comme dans les autres colonies, soit pour St-Pierre et Miquelon 100.000 francs;

7^e Maintien de la subvention de la métropole pour sa participation aux frais:

(a) D'entretien des phares;

(b) Du service médical de St-Pierre (hôpital);

(c) De divers autres services désignés dans mes rapports précédents;

8^e Autorisation à nos «petits pêcheurs» c'est-à-dire à ceux qui font la pêche côtière de la faire au moyen de trappes et filets comme cela se pratique chez les Anglais Terre-Neuve;

9^e Allocation de primes d'encouragement aux armateurs et équipages, qui feront des essais de pêche susceptibles de donner des résultats avantageux à cette industrie;

10^e Subvention annuelle au moins à deux personnes chargées d'étudier à l'étranger les moyens scientifiques et pratiques pour la pêche de la boëtte et de la morue;

11^e Suppression de la ration d'alcool bord des navires; son remplacement par une quantité plus considérable de légumes de café, thé, etc., etc., et obligation à tout navire pêcheur d'avoir un cuisinier;

12^e Autorisation de l'instillation d'une usine d'huile de baleine à Miquelon et la pêche à la baleine. Cette nouvelle industrie, demandée instamment par la Colonie depuis trois ans, aurait occupé de nombreux marins et ouvriers et empêché l'exode de la population; l'Administration, par ses lenteurs et ses atermoiements, en a laissé bénéficier les Anglais de Terre-Neuve jusqu'à ce jour;

13^e Subvention à une société, qui crée un établissement frigorifique destiné à servir la boëtte nécessaire à la pêche de la morue, puisque nous n'avons plus de French Shore où la boëtte pullulait;

Un frigorifique attirera à St-Pierre des navires pêcheurs métropolitains et étrangers et contribuera puissamment, par fait, au relèvement de la Colonie;

14^e Etablissement d'une ligne télégraphique ou de la télégraphie sans fil entre

quelon et St-Pierre, ces deux îles n'étant reliées que par un petit remorqueur faisant un service hebdomadaire l'été et bimensuel l'hiver; construction d'un appontement à Miquelon;

15^e Abolition du livret enregistré et de la caution pour tout Français habitant la Colonie.

Toutes ces réformes, toutes ces créations, je les ai préconisées depuis déjà bien longtemps. Si elles avaient été accomplies lorsque je les ai demandées, au début, et même plus tard (car je n'ai jamais abandonné un seul instant ces projets,) la population des îles St-Pierre et Miquelon n'aurait pas songé à s'expatrier, elle serait aujourd'hui le triple de ce qu'elle est, et le budget local serait florissant.

Il faudrait ajouter d'autre part :

1^o Des règlements sévères relatifs à l'hygiène et à l'entretien des logements des marins, dont l'aération est souvent defectueuse

2^o Des instructions administratives imposant l'examen médical des pêcheurs avant leur départ de la métropole.

Il est du devoir du Gouvernement d'imposer ces obligations à l'armement de la pêche de Terre-Neuve dans l'intérêt de nos pêcheurs, et je dirai aussi, dans l'intérêt même des armateurs.

Le Gouvernement doit encore obliger tous les navires pêcheurs métropolitains allant à Terre-Neuve à relâcher au moins une fois par campagne (la campagne est de 7 à 8 mois) aux îles St-Pierre et Miquelon pour s'y ravitailler d'eau douce, de pain frais, de viande fraîche, de légumes, etc.

Les marins, pendant ces escales, se reposent à bord et auront tout le temps de laver leurs effets et le reste. C'est une question d'humanité sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion d'appeler la bienveillante attention des pouvoirs publics.

La relâche obligatoire, en dehors des effets salutaires qu'elle produira au point de vue moral et physique sur nos marins pêcheurs, influera aussi sur les recettes du Budget local de la Colonie.

Rien donc n'est perdu encore. Le Gouvernement peut arrêter définitivement l'exode et relever promptement la Colonie s'il veut bien examiner avec quelque intérêt mes propositions.

Mes faibles connaissances industrielles, ma confiance pleine et entière dans l'avenir de la Colonie, que j'ai habité pendant près de vingt ans, et que je représente au Conseil supérieur des colonies depuis une dizaine d'années, ma ténacité et encore mon énergie ne lui feront jamais défaut, lorsqu'il s'agira de seconder ses efforts et faire œuvre de patriotisme et de colonisation.

Louis LÉGASSE,
Délégué de St-Pierre et Miquelon
au Conseil Supérieur des Colonies.

Comité d'Action Républicaine des îles St-Pierre et Miquelon

Le Comité d'Action Républicaine des îles St-Pierre et Miquelon, heureux du retour à St-Pierre de M. Louis Légasse, le Délégué élu de la Colonie, tient à lui ex-

primer toute sa satisfaction et toute sa gratitude, pour la façon énergique dont il a défendu les intérêts des îles St-Pierre et Miquelon.

Il lui renouvelle l'assurance de sa confiance et de son dévouement républicain, et le prie de poursuivre invariablement la même politique et ses actives démarches, jusqu'à ce que le Pays obtienne toutes les réformes nécessaires à son relèvement et à sa prospérité.

Vive la Colonie de St-Pierre et Miquelon !
Vive la République !...

Pour le Comité
Le Président,
A. NORGEOT

Les Secrétaires: P. Biraben, pour Saint-Pierre; D. Borotra, pour Miquelon; Rose J.-B., pour l'Île-aux-Chiens.

ÉCOLES LIBRES.

La pétition qui a circulé le mois dernier, tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir des écoles libres dirigées par des Frères, a été transmise à M. le Ministre des Colonies par M. Louis Légasse, Délégué de la Colonie; ce dernier a reçu la réponse suivante :

Paris, le 22 mai 1908.

Le Ministre des Colonies à Monsieur Louis Légasse Délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies.

80 Rue Taitbout à Paris

Monsieur le Délégué,

Par lettre du 4 mai courant, vous m'avez transmis, en l'appuyant, une pétition signée d'un certain nombre d'habitants de Saint-Pierre et Miquelon, et tendant à l'ouverture d'écoles libres de garçons, qui seraient confiées à des congréganistes. Antérieurement déjà, vous aviez bien voulu m'entretenir de cette question.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les motifs, qui, en 1903, ont décidé le Gouvernement à s'opposer à l'installation d'écoles privées dirigées par des Frères n'ont en rien perdu de leur valeur. L'expérience de ces dernières années prouve d'ailleurs, d'une façon certaine que les écoles laïques suffisent amplement à assurer l'instruction des jeunes garçons de la Colonie dans des conditions permettant de bien augurer de l'avenir.

Vous savez combien je me préoccupe d'améliorer la situation matérielle et morale de cette vaillante population de St-Pierre et Miquelon.

Soyez donc assuré que, s'il ne m'est pas possible de donner une suite favorable à la pétition que vous m'avez transmise, je ne m'inspire uniquement, en la circonstance, que du désir de servir utilement les intérêts bien compris de la Colonie.

Agreez, Monsieur le Délégué, les assurances de ma haute considération.

Gaston DOUMERGUE.

Ayant reçu communication de cette lettre, le comité des écoles libres, s'est immédiatement réuni au presbytère, le dimanche 6 juin, à 3 heures de l'après midi, et a arrêté les décisions suivantes :

Etant donné la réponse du Ministre refusant son autorisation à une ouverture d'école congréganiste, le Comité décide, afin d'éviter tous conflits, de confier à un personnel laïque la direction des écoles libres de garçons.

Le Comité fait choix pour l'installation de ces écoles d'immeubles situés rue Truguet, près du presbytère.

Les dits immeubles, vastes, largement aérés, fort bien éclairés, et chauffés à la vapeur, permettront de constituer des classes pourvues de tous les avantages hygiéniques désirables.

En outre des classes et du logement des professeurs, l'établissement comprendra une cour de récréation, des salles de ré-creation couvertes pour les jours de mauvais temps etc....

L'établissement portera le nom de « Collège St-Christophe »

Ultérieurement, le Comité donnera communication de certains détails relatifs à l'ouverture et au fonctionnement du Collège.

Prochainement le Comité sera appelé à examiner l'installation et l'état des écoles libres de filles, en vue des améliorations ou changements qu'il y aurait à y apporter.

Saint-Pierre, le 9 juin 1908,

Le Comité des Écoles libres
des îles Saint-Pierre et Miquelon

Pêche locale.

La pêche locale, aux îles St-Pierre et Miquelon, personne ne l'ignore est d'une importance véritablement considérable; son développement digne d'intérêt, devrait être d'une façon constante le souci de tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre Colonie et le sort de la classe si laborieuse, de ceux qui demandent à ce dur labeur le pain quotidien.

Je ne veux rien dire aujourd'hui de l'extension que l'on peut arriver à donner à cette industrie, ni des méthodes nouvelles que le progrès met tous les jours à notre portée, j'en parlerai dans un prochain numéro.

Je crois au début de cette nouvelle campagne, devoir appeler d'une façon toute spéciale l'attention de nos petits-pêcheurs, sur la bonne préparation de la morue et surtout sur la salaison du poisson, question capitale, dont l'importance n'est pas assez comprise.

Dans une circulaire de l'importante maison de commerce de MM. Campos & C^{ie}, gros acheteurs de morues, Alicante (Espagne), je lisais cet hiver à propos des morues du Labrador et de Terre-Neuve que ces





Messieurs faisaient remarquer, et tels sont leurs propres termes: « Qu'il serait d'un grand bénéfice pour ce pays et tout ce qui le concerne, si les pêcheurs abandonnent de saler en saumure pour saler en arime »

Le conseil de MM. Campos & C^{ie}, à nos voisins les Anglais, peut être donné à nos petits-pêcheurs; je partage entièrement l'opinion de ces Messieurs, et je sais que tel est aussi l'avis de tous les négociants qui s'occupent de morues locales.

La salaison de la morue en saumure, doit être considérée pour ainsi dire, *comme le seul et unique défaut*, que l'on rencontre dans la morue de pêche locale, la grande généralité de nos pêcheurs apportent par ailleurs, je me plaît à le reconnaître, un grand soin à la préparation du poisson.

Le petit-pêcheur doit sans hésiter *abandonner de saler sa morue en saumure*, pour saler en arime comme cela se pratique à bord de nos navires pêcheurs, *et comme cela existait jadis pour la petite pêche*.

Il devra employer du sel neufle plus souvent, au lieu du sel de rapport usité généralement, sa morue y gagnera des qualités marchandes qui seront non seulement appréciées des acheteurs locaux, mais qui contribueront à faire distinguer avantageusement ces produits sur les marchés étrangers où s'écoule la majeure partie de la pêche locale.

Ce serait un grand tort de croire, que le salage en arime pourrait être préjudiciable aux intérêts des petits-pêcheurs. Tout au contraire cette préparation ne peut qu'être un avantage, la morue (les petits-pêcheurs eux-mêmes ne l'ignorent pas) fera tout au moins et pourra au moins être séchée convenablement.

Il est matériellement impossible, l'expérience l'ayant démontré depuis longtemps, de sécher comme il faut des morues salées en saumure. Après des séries de belles journées de sec, à un moment donné, quand on se croit arrivé au maximum de séchage, qu'arrive-t-il? La moindre petite humidité fait perdre aussitôt le bel aspect qu'avaient ces morues, et ce n'est plus là, qu'une marchandise qu'on peut qualifier de deuxième choix.

Je souhaite dans l'intérêt des petits pêcheurs du pays, qu'ils fassent leur profit de ces quelques remarques, persuadé qu'ils s'en trouveront bien cet automne au moment de la vente de la pêche locale.

Un BORDELAIS.

AVIS.

Nous apprenons qu'à la suite d'une entente entre les Acheteurs de morues de Pêche Locale de la Colonie, la décision suivante a été prise, savoir:

Il ne sera pas acheté de morues locales préparées en baisses et non énoctées autrement dit « Salaison en saumure »; ou bien, une différence de prix de trois francs de moins, par quintal, sera appliquée à ces morues, avec le prix des morues salées en arimes et énoctées.

Comment on devient Anti-LÉGASSISTE

Il court certains bruits fâcheux sur le compte de Monsieur Depincé, le ... brrrr... grand anti-clérical et anti-Légassiste de l'Île aux-Chiens, dans ce pays.

Sa personnalité, fort peu intéressante du reste, ne nous préoccupe guère; nous lui conseillons, toutefois, d'être un peu moins bluffeur et un peu moins bête, (si des personnes se paient sa tête et le ridiculisent, ce n'est pas de notre faute, car nous n'y sommes pour rien).

Nous lui recommandons surtout de ne pas travestir la vérité pour les besoins de sa cause, car autrement, nous saurons le mettre vite à sa place.

M. Depincé combat, comme un sourd, — il n'est pas à craindre, le malheureux! — la politique de M. Légasse parce que, nous affirme-t-on, ce dernier n'a pas pris à son service — et il ne le regrette pas, dit-on, aujourd'hui — un protégé de M. Depincé.

Nous aimons à croire qu'il ne s'agissait pas de placer un espion, un Dreyfus quelconque à la "Morue Française".

Lisez plutôt cette lettre que nous avons pu nous procurer chez M. Légasse:

Rostrenem, le 11 février 1908.

Monsieur Louis Légasse, Administrateur délégué de la "Morue Française" Paris.

Monsieur Légasse,

La présente a pour but de vous présenter mes respectueuses salutations et de vous demander si par hasard votre personnel Saint-Pierrais serait au complet, car, j'ai à votre disposition un jeune homme qui désire apprendre le commerce. Il est âgé de 28 ans et est de très bonne famille. Ses prétentions ne seraient pas exagérées pour la pre-

mière année.

Je vous serai particulièrement reconnaissant si vous pourriez procurer à ce jeune homme la place qu'il désire. Il a une très belle écriture et pourrait au besoin s'occuper de la comptabilité, quoique ne la connaissant pas.

Dans l'espérance d'une réponse favorable, je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments respectueux.

Votre tout dévoué ???

E. DEPINCE
Gérant de M^{me} Lemoine.

M. Légasse lui répondit qu'il regrettait, faute de place, de ne pouvoir faire droit à sa demande.

Vous auriez donc voulu être Maire de l'Île aux-Chiens, M. Depincé! vraiment c'est dommage que les électeurs et Madame Lemoine aient privé l'Île de vos lumières étonnantes! Croyez-vous que M. Laloi, ex-premier adjoint de M. Choplain n'est plus à sa place, comme Maire, que vous ne l'auriez été? Nous le croyons quant à nous.

Au lieu de l'écharpe tricolore, payez-vous une sous-ventrière, contentez-vous en et taisez-vous!..

Un LÉGASSISTE
pour toujours
quoiqu'il arrive.

IMPRIMERIE "LA VIGIE"

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite,
cartes de faire-part,
Naissance - Mariage
et Décès

Factures - Bon
Connaissances etc.,
Affiches tous formats.

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE -- Le Gérant: W. Lefèvre.



Messieurs faisaient remarquer, et tels sont leurs propres termes: «Qu'il serait d'un grand bénéfice pour ce pays et tout ce qui le concerne, si les pêcheurs abandonnent de saler en saumure pour saler en arime»

Le conseil de MM. Campos & C^{ie}, à nos voisins les Anglais, peut être donné à nos petits-pêcheurs; je partage entièrement l'opinion de ces Messieurs, et je sais que tel est aussi l'avis de tous les négociants qui s'occupent de morues locales.

La salaison de la morue en saumure, doit être considérée pour ainsi dire, *comme le seul et unique défaut*, que l'on rencontre dans la morue de pêche locale, la grande généralité de nos pêcheurs apportent par ailleurs, je me plaît à le reconnaître, un grand soin à la préparation du poisson.

Le petit-pêcheur doit sans hésiter *abandonner de saler sa morue en saumure*, pour saler en arime comme cela se pratique, à bord de nos navires pêcheurs, *et comme cela existait jadis pour la petite pêche*.

Il devra employer du sel neufle plus souvent, au lieu du sel de rapport usité généralement, sa morue y gagnera des qualités marchandes qui seront non seulement appréciées des acheteurs locaux, mais qui contribueront à faire distinguer avantageusement ces produits sur les marchés étrangers où s'écoule la majeure partie de la pêche locale.

Ce serait un grand tort de croire, que le salage en arime pourrait être préjudiciable aux intérêts des petits-pêcheurs. Tout au contraire cette préparation ne peut qu'être un avantage, la morue (les petits-pêcheurs eux-mêmes ne l'ignorent pas) fera tout au moins de poids et pourra au moins être séchée convenablement.

Il est matériellement impossible, l'expérience l'ayant démontré depuis longtemps, de sécher comme il faut des morues salées en saumure. Après des séries de belles journées de séc, à un moment donné, quand on se croit arrivé au maximum de séchage, qu'arrive-t-il? La moindre petite humidité fait perdre aussitôt le bel aspect qu'avaient ces morues, et ce n'est plus là, qu'une marchandise qu'on peut qualifier de deuxième choix.

Je souhaite dans l'intérêt des petits pêcheurs du pays, qu'ils fassent leur profit de ces quelques remarques, persuadé qu'ils s'en trouveront bien cet automne au moment de la vente de la pêche locale.

Un BORDELAIS.

AVIS.

Nous apprenons qu'à la suite d'une entente entre les Acheteurs de morues de Pêche Locale de la Colonie, la décision suivante a été prise, savoir:

Il ne sera pas acheté de morues locales préparées en baisses et non énoctées autrement dit «Salaison en saumure»; ou bien, une différence de prix de trois francs de moins, par quintal, sera appliquée à ces morues, avec le prix des morues salées en arimes et énoctées.

Comment on devient Anti-LÉGASSISTE

Il court certains bruits fâcheux sur le compte de Monsieur Depincé, le ... brrrr... grand anti-clérical et anti-Légassiste de l'Île aux-Chiens, dans ce pays.

Sa personnalité, fort peu intéressante du reste, ne nous préoccupe guère; nous lui conseillons, toutefois, d'être un peu moins bluffeur et un peu moins bête, (si des personnes se paient sa tête et le ridiculisent, ce n'est pas de notre faute, car nous n'y sommes pour rien).

Nous lui recommandons surtout de ne pas travestir la vérité pour les besoins de sa cause, car autrement, nous saurons le mettre vite à sa place.

M. Depincé combat, comme un sourd, — il n'est pas à craindre, le malheureux! — la politique de M. Légasse parce que, nous affirme-t-on, ce dernier n'a pas pris à son service — et il ne le regrette pas, dit-on, aujourd'hui — un protégé de M. Dépincé.

Nous aimons à croire qu'il ne s'agissait pas de placer un espion, un Dreyfus quelconque à la "Morue Française".

Lisez plutôt cette lettre que nous avons pu nous procurer chez M. Légasse:

Rostrenem, le 11 février 1908.

Monsieur Louis Légasse, Administrateur délégué de la "Morue Française" Paris.

Monsieur Légasse,

La présente a pour but de vous présenter mes respectueuses salutations et de vous demander si par hasard votre personnel Saint-Pierrais serait au complet, car, j'ai à votre disposition un jeune homme qui désire apprendre le commerce. Il est âgé de 28 ans et est de très bonne famille. Ses prétentions ne seraient pas exagérées pour la pre-

mière année.

Je vous serai particulièrement reconnaissant si vous pourriez procurer à ce jeune homme la place qu'il désire. Il a une très belle écriture et pourrait au besoin s'occuper de la comptabilité, quoique ne la connaissant pas.

Dans l'espérance d'une réponse favorable, je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments respectueux.

Votre tout dévoué ???

E. DEPINCE
Gérant de M^{me} Lemoine.

M. Légasse lui répondit qu'il regrettait, faute de place, de ne pouvoir faire droit à sa demande.

Vous auriez donc voulu être Maire de l'Île aux-Chiens, M. Depincé! vraiment c'est dommage que les électeurs et Madame Lemoine aient privé l'Île de vos lumières étonnantes! Croyez-vous que M. Laloï, premier adjoint de M. Choplin n'est pas plus à sa place, comme Maire, que vous ne l'auriez été? Nous le croyons quant à nous.

Au lieu de l'écharpe tricolore, payez-vous une sous-ventrière, contentez-vous en et taisez-vous!..

Un LÉGASSISTE
pour toujours
quoiqu'il arrive.

IMPRIMERIE

"LA VIGIE"

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

*Cartes de Visite,
cartes de faire-part,
Naissance - Mariage
et Décès*

*Factures - Bon
Connaissances etc.,
Affiches tous formats.*

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE -- Le Gérant: W. Lefèvre.